

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 novembre 2011**

---

### **Membres présents ou représentés**

#### Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la Chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Pierre Henry Colombier, Adjoint au directeur de l'administration et du personnel, BnF et Directeur du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

#### Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

#### Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5

#### Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Magasinier principal des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, conservateur en chef des bibliothèques du CTLES ;

#### Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances représentait Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en région Île-de-France ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Prètesaille, Agent comptable du CTLES ;

#### Invités

- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission de la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, Fondation Campus Condorcet ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études, responsable du développement informatique au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Monsieur Denis Labouret, Vice président du Conseil d'administration de l'Université Paris Sorbonne - Paris 1 ;

- Madame Anne Magnaudet, Directrice de la Bibliothèque de l'Université Panthéon - Sorbonne Paris 1 ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Monsieur Mickaël Menguy, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Madame Cécile Tardy, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, responsable du Département des services au public, représentait Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Emile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;

#### Excusés

- Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université de l'Université Panthéon - Sorbonne Paris 1 ;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris Sorbonne Paris-4 ;
- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice du GIP Bibliothèque universitaire des langues et civilisations ;

Le quorum étant atteint à 14 heures 50, le Président du Conseil d'Administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration.

En préambule, Monsieur Lecoq informe les membres du conseil que Madame Lermardeley a deux procurations : celle du Président Kahn et celle de Monsieur Bonafous-Murat. Conformément au décret 94-922 du 24 octobre 2004, seule la procuration de Monsieur Kahn, qui appartient au même collège que Madame Lermardeley, peut être prise en compte.

Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre-Yves Colombier, qui siègera au conseil en qualité de membre de droit. Monsieur Colombier, qui représente Monsieur Racine, Président de la BnF, est Adjoint au directeur de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France et Directeur du Département des moyens techniques au sein de ce même établissement.

Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à deux collègues qui siègeront au conseil en qualité d'invités : Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire de la Fondation Campus Condorcet et Monsieur Jean-Emile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Monsieur Lecoq présente enfin les invités à cette séance du conseil du 9 novembre :

- Monsieur Denis Labouret, Vice président du Conseil d'administration de l'Université Paris Sorbonne - Paris 1 ;
- Madame Anne Magnaudet, Directrice de la Bibliothèque de l'Université Panthéon - Sorbonne Paris 1 ;
- Monsieur Mickaël Menguy, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Madame Cécile Tardy, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, responsable du Département des services au public.

Monsieur Lecoq, demande si les membres du conseil ont des questions diverses à soumettre à l'assemblée. Monsieur Hédoïn souhaiterait poser une question relative à la prise en charge des prestations sociales pour les personnels du CTLes. Il rappelle que c'est une question qui avait déjà fait l'objet d'une intervention lors de la séance du 10 mai 2011.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaire. Il interviendra d'ailleurs pour sa part sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière dans le cadre d'un point d'information.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 mai 2011**

Madame Lemardeley intervient pour signaler une coquille dans la transcription du nom de Monsieur Bonafous-Murat. Sous réserve de la correction de ce patronyme, Monsieur Lecoq propose l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du document relatif aux activités 2011 et aux orientations 2012.

### **2. Présentation du bilan 2011 et des orientations pour l'année 2012**

Monsieur Baraggioli présentera le bilan des activités de l'établissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 octobre 2011. Au cours de cet exposé l'accent sera mis sur les orientations les plus significatives pour l'année 2012.

Le directeur de l'établissement propose de présenter une synthèse en trois parties du document qui a été remis aux membres du Conseil d'administration.

Les dix premiers mois de l'année ont été caractérisés par une forte activité liée aux flux entrants et sortants des collections. Ces flux ont entraîné une montée en charge des activités liées aux traitements matériel et intellectuel des collections qui sera exposée dans la première partie de cette présentation.

Pour des raisons conjoncturelles, liées à l'immobilisation des collections de la BULAC, dans le cadre de leur transfert vers Paris, l'établissement a enregistré une baisse des demandes de prêt qui avoisine 10% pour la période considérée.

La deuxième partie de l'exposé présentera les efforts menés dans le cadre de la valorisation du service de fourniture de documents à distance et de l'amélioration des prestations offertes aux usagers.

Enfin, le contexte de finalisation du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine constituera la troisième partie de cet exposé. Le CTLes souhaite en effet fluidifier et dynamiser les échanges avec ses partenaires. Le directeur présentera les moyens mis en œuvre.

Alors que l'établissement doublera sa capacité de stockage à l'horizon de la rentrée universitaire 2015, grâce à la livraison d'un nouveau silo, la conclusion de cet exposé mettra l'accent sur les actions de communication qui contribuent au rayonnement du CTLes.

Comme il est désormais de coutume, au terme de chacune des parties exposées, Monsieur Baraggioli marquera une pause afin de permettre aux membres du Conseil d'intervenir sur les points abordés.

## 2.1 La montée en charge des activités liées aux flux de documents

Les opérations de réaménagement des magasins (retablettage des armoires) qui ont été réalisées sur plus de 13 mois, entre octobre 2010 et octobre 2011, ont permis de porter la capacité des magasins à près de 75 500 mètres linéaires contre 73 000 l'an dernier à la même période.

Le retablettage, qui permet d'augmenter ou de diminuer la capacité linéaire des magasins, est une activité importante pour une bibliothèque de dépôt comme le CTLes qui absorbe chaque semaine en moyenne 100 mètres linéaires de collections. Cette opération intervient généralement à l'occasion de l'extraction d'une masse importante de collections ou bien encore de manière marginale en fonction du statut des collections

Quant au linéaire disponible, il a varié de manière très significative entre le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2011, puisqu'il passe de près de 3 000 mètres linéaires à plus de 9 000 mètres linéaires.

Les flux entrants de collections sont générés par les versements hebdomadaires dans le cadre du marché et par la réception de fascicules de périodiques de médecine qui viennent combler les lacunes pour les titres dont le CTLes est pôle de conservation.

L'ensemble des collections entrées au CTLes pendant la période considérée avoisine 2 500 mètres linéaires. Les flux sortants représentent quant à eux près de 10 000 mètres linéaires répartis en fonction des établissements suivants :

- BULAC : 9 000 mètres linéaires ;
- Centre d'études slaves : 250 mètres linéaires ;
- Conservation partagée : 0,40 mètres linéaires.

Il convient d'ajouter à ces chiffres ceux du pilon qui représentent 600 mètres linéaires.

Les perspectives pour l'année 2012 devraient se traduire par une réduction importante du nombre de documents sortants. Il n'y aura pas de retour massif de collections dans leur établissement d'appartenance. En revanche, le CTLes devrait être fortement mobilisé sur la redistribution de 154 titres de périodiques auprès d'établissements franciliens et de province, qu'il s'agisse de CADIST ou d'établissements de référence, dans le cadre de l'attribution des collections papier de la *FREEDOM Collection* d'ELSEVIER.

En termes de documents entrants, le CTLes devrait recevoir plus de 4 500 mètres linéaires de collections.

Les projections liées à l'origine de ces fonds sont les suivantes :

- Transferts prévus dans le cadre du marché : 4 300 mètres linéaires ;
- FREEDOM Collection (ELSEVIER) : 150 mètres linéaires ;
- Conservation partagée des périodiques de médecine : 50 mètres linéaires.

Le directeur conclut cette première partie de son exposé en insistant sur le fait que les mouvements de collections à destination du CTLes ainsi que ceux relatifs aux collections sortantes et qui sont programmés jusqu'en septembre 2013 permettront d'envisager un nouveau marché de transferts jusqu'en septembre 2015 date de livraison du nouveau silo.

Monsieur Hédoïn souhaite attirer l'attention du conseil sur les titres de périodiques de la *FREEDOM Collection* d'ELSEVIER. En effet, si les collections qui ont vocation à être conservées par le CTLes ne posent pas de problèmes particulier quant à leur traitement intellectuel et à leur intégration dans fonds de l'établissement, il n'en va pas de même

pour les titres qui doivent être redistribués auprès d'établissements de la région parisienne et de province.

En effet, cette activité n'est pas sans rappeler les tâches de redistribution des 2<sup>e</sup> exemplaires du dépôt légal qui à partir de 2008 et jusqu'en janvier 2010, se sont limitées à une mise en paquets des documents.

Monsieur Hédoïn s'interroge sur le coût de cette opération en faisant le parallèle avec la redistribution des exemplaires du dépôt légal, cette activité ayant été abandonnée par le CTLes dans un souci d'économie d'échelle. Il souligne par ailleurs le caractère chronophage de cette tâche qui va mobiliser une équipe déjà très sollicitée dans le cadre des tâches courantes. Il exprime par ailleurs son inquiétude quant à la volumétrie de ces collections qui devront être selon les cas soit intégrées dans les magasins, soit réexpédiées.

Dans ce contexte, Monsieur Hédoïn demande si la tutelle envisage à court ou à moyen terme de renforcer l'équipe en augmentant l'effectif de l'établissement ?

Avant de répondre à cette question, Monsieur Marian souhaite féliciter l'équipe du CTLes pour le travail qui a été réalisé dans le cadre du réaménagement des espaces stockage et qui a permis de libérer des métrages supplémentaires.

En ce qui concerne la question relative à la redistribution des collections de la *FREEDOM Collection* d'ELSEVIER, Monsieur Marian reconnaît que cette demande de la tutelle peut paraître contradictoire avec la décision qui a conduit la BnF à prendre en charge la redistribution du 2<sup>e</sup> exemplaire du dépôt légal auprès des établissements de l'enseignement supérieur.

Néanmoins, il convient de rappeler que cette décision de la tutelle s'inscrit dans le cadre d'un marché qui a été âprement négocié et qu'elle résulte de la négociation entre les différentes parties.

Le ministère et le consortium universitaire de publications numériques COUPERIN encouragent les établissements à souscrire des abonnements en version numérique appelés aussi *e-only*. En contrepartie, l'éditeur fournit deux collections sur support papier de chacune des revues qui font partie du « bouquet » dénommé *FREEDOM Collection* à usage de conservation et de communication au niveau national.

La distribution de ces collections a été confiée à un certain nombre d'établissements dont le CTLes. La tutelle a conscience de la charge de travail supplémentaire que cela représente pour les équipes. Monsieur Marian insiste sur le caractère transitoire de ce rôle de redistribution.

Par ailleurs, si certaines de ces collections, supposées être réparties entre les différents CADIST et bibliothèques de référence, n'ont pas trouvé preneur et sont attribuées au CTLes, il s'agit là aussi d'une mesure transitoire. En effet, chacun des titres est supposé être attribué à un établissement. Le CTLes a été sollicité pour la conservation de ces titres dans un contexte d'urgence.

En ce qui concerne les besoins en personnels, Monsieur Marian propose de faire un bilan, au terme de l'année 2012, afin de quantifier les besoins du CTLes. La tutelle s'engage par ailleurs à procéder aux relances auprès des établissements pour que les titres attribués provisoirement au CTLes trouvent preneur.

Monsieur Lecoq souligne l'inquiétude exprimée par M. Hédoïn et qui est relative à l'importance, en termes de mètres linéaires, des collections à traiter.

Monsieur Baraggioli fait état des estimations qui ont été réalisées par les CTLes à partir notamment de la périodicité de publication pour chacun des titres. Ces estimations laissent à penser que le volume de documents à traiter avoisinerait les 150 mètres linéaires. Là encore, il conviendra de faire un bilan à la fin de l'année 2012.

Monsieur Cobolet évoque le cas de la BIUSanté dont la problématique sur ce sujet est très proche de celle du CTLes, notamment en termes de charge de travail supplémentaire et de place pour le stockage des collections. Il s'étonne par ailleurs que certains titres n'aient pas été retenus par les CADIST et se retrouvent au CTLes.

Monsieur Marian rappelle que la politique des CADIST est entrée dans une ère nouvelle de rémunération partielle à la performance, et que c'est sans doute pour de bonnes raisons scientifiques qu'aucun CADIST ne s'intéresse à telle ou telle revue. Il s'avèrera nécessaire de faire un point, titre par titre, sur les raisons pour lesquelles certains documents n'ont pas trouvé preneur. Cette analyse est prématurée aujourd'hui.

Monsieur Lecoq souhaiterait connaître la date à laquelle interviendront les premiers versements de ces collections au CTLes.

D'après Monsieur Baraggioli il semblerait qu'il faille attendre le début de l'année 2012 alors que les premiers versements devaient intervenir initialement en septembre.

Monsieur Lecoq attire l'attention des membres du conseil sur l'annexe 4 du rapport d'activité qui porte sur les collections qui sont conservées au CTLes au titre du stockage provisoire. En effet, la notion de « provisoire » semble toute relative dès lors qu'elle porte sur des durées de 6 à 12 ans.

Monsieur Baraggioli rappelle que les collections qui sont conservées sous le statut de « stockage provisoire » concernent généralement des fonds qui ne sont signalés dans aucun catalogue. C'est le cas en particulier des collections de la Bibliothèque Jacques Doucet.

Monsieur Marcerou confirme pour sa part que les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne mentionnés sur le tableau de l'annexe 4 du rapport d'activité sont des collections qui ne sont pas signalées dans les catalogues.

Madame Lemardeley souhaiterait connaître la nature des fonds signalés comme appartenant à l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Le directeur indique qu'il n'a aucun moyen de connaître le contenu de ces fonds qui ne sont pas communiqués et pour lesquels le CTLes n'a reçu aucune liste d'inventaire.

Madame Petit souhaite revenir sur les collections de la Bibliothèque Jacques Doucet qui ont été évoquées précédemment et en particulier sur les dispositions à prendre pour rendre ces collections communicables.

Monsieur Baraggioli précise que la communication des collections est soumise à leur signalement dans les catalogues et que ce travail de signalement communément appelé « catalogage » est réalisé par l'établissement qui est propriétaire des fonds. Le directeur précise qu'en tout état de cause le CTLes ne dispose pas des moyens humains nécessaires au catalogage de ces fonds qui représentent plus de 100 mètres linéaires.

## **2.2 L'amélioration et la valorisation du service de la fourniture de documents à distance**

Le déménagement des collections de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) a été précédé d'une immobilisation des fonds depuis fin 2010, mais aussi du retour de tous les prêts consentis sur les documents qui appartenaient à l'origine

à la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO), et des prêts consentis sur les documents du Centre d'études slaves.

Le déménagement a été organisé et supervisé par les équipes de la BULAC, mais le CTLes a été mis à contribution pour l'ensemble des étapes préparatoires, et en particulier pour la vérification des listes de titres. Il appartenait aux équipes du CTLes de s'assurer que les collections repartaient dans l'ordre fixé par la BULAC.

Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 23 septembre 2011, l'ensemble des collections qui représentaient plus de 9 000 mètres linéaires ont été retirées du prêt. C'est sans doute la raison pour laquelle le CTLes a enregistré une baisse de 10% des demandes de PEB.

Le service de fourniture à distance des documents s'est attaché à répondre au mieux aux besoins des établissements partenaires en mettant en place une navette le vendredi. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il y a désormais une navette, dédiée à la desserte des bibliothèques versantes, cinq jours par semaine du lundi au vendredi.

Les monographies constituent comme en 2010 l'essentiel des documents communiqués dans la mesure où elles représentent plus de 59% des communications.

Les communications réalisées au profit des bibliothèques versantes représentent plus de 86% des prêts. Trois établissements concentrent l'essentiel des prêts :

- Bibliothèque de l'INHA : 3 093 documents ;
- Bibliothèque Censier de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 : 994 documents ;
- Bibliothèque Sainte Geneviève : 507 documents.

Afin d'améliorer la qualité des prestations liées à la fourniture de documents à distance, le CTLes souhaite poursuivre son programme de sensibilisation auprès des établissements partenaires. Ce programme est basé sur des stages d'une demi-journée qui permettent aux personnels CTLes de se rendre dans les services de prêt des bibliothèques partenaires et d'accueillir en retour les collègues à Bussy Saint Georges.

Monsieur Marian souhaite savoir si dans le cadre d'une transformation de statut des documents (lorsque des documents en dépôts sont cédés à l'établissement), le CTLes est en mesure de garder la trace de cette transformation.

Monsieur Baraggioli répond par l'affirmative et ajoute que pour tout document cédé l'établissement est en mesure de connaître sa provenance.

Monsieur Marian souligne que c'est là un argument supplémentaire qui devrait inciter les établissements à faire des cessions puisque les établissements peuvent ainsi garder trace de l'historique et de l'évolution des collections qu'ils ont acquises avant de les céder au CTLes.

### **2.3 Les moyens mis en œuvre pour fluidifier et dynamiser les échanges avec ses partenaires**

Le programme d'échanges dont il vient d'être question précédemment s'inscrit dans une volonté de fluidifier et dynamiser les échanges avec les partenaires du CTLes.

C'est dans le cadre des marchés de transfert et de la conservation partagée que l'établissement portera l'essentiel de ses efforts en mettant en place dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 une plateforme de travail collaboratif. Cette plateforme permettra d'améliorer la communication entre les partenaires en offrant en ligne notamment les documents de

travail nécessaires pour mener à bien les différents transferts de collections mais aussi pour remplir les objectifs *du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*.

Cet outil est d'autant plus nécessaire que l'intégration des titres de périodiques de médecine au sein des pôles de conservation sera achevée en 2013 et qu'il conviendra dès lors d'en assurer son caractère pérenne en veillant à ce que chacun des pôles puisse recevoir régulièrement le complément à ses collections.

Une présentation de cette plateforme sera réalisée à l'attention des référents du Plan de conservation partagée au cours de la réunion annuelle qui se tiendra en mars 2012. Par ailleurs un document de présentation sera remis aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

En guise de conclusion de cette présentation du rapport d'activité, le directeur met l'accent sur la construction du nouveau silo qui donne lieu en interne à une réflexion qui accompagne les travaux du programmiste.

Le CTLes est un établissement unique en son genre en France, mais des projets mûrissent en province (Alsace, Rhône-Alpes). Il appartient au CTLes de partager son expérience et de contribuer au succès de ces nouveaux silos.

L'organisation des journées professionnelles est un moyen irremplaçable pour communiquer sur les réalisations de l'établissement. Elles se poursuivront en 2012 et auront pour thématique *la gestion dynamique des collections et la fourniture de documents à distance*.

À l'étranger, deux présentations sont programmées. La première dans le cadre du Congrès LIBER ARCHITECTURE qui se tiendra à Prague du 17 au 21 avril. La deuxième dans le cadre d'une Conférence satellite du Congrès de l'IFLA qui se tiendra les 9 et 10 août à Kuopio (Finlande) sur le thème suivant « *Global policies, Imperatives and Solutions for the Efficient Library Collection Management and Access to Less Used Documents* ».

La directrice adjointe du CTLes assistera au 78<sup>e</sup> Congrès de l'IFLA du 11 au 17 août à Helsinki.

En l'absence de questions, Monsieur Lecoq propose que l'on aborde le troisième point inscrit à l'ordre du jour et relatif aux journées professionnelles organisées en 2011. Monsieur Lecoq indique qu'il a assisté à ces journées et qu'il a pu mesurer l'intérêt des participants pour cette manifestation. Devant le succès remporté par ces deuxièmes journées professionnelles, le CTLes est encouragé à organiser une nouvelle manifestation en 2012.

### **3. Bilan des journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011**

Monsieur Baraggioli remercie Monsieur Lecoq pour ces quelques mots d'introduction et rappelle que l'organisation d'une telle manifestation représente un long travail qui est réalisé par une équipe de cinq à six agents.

Le nombre de participants est en deçà des prévisions inscrites au budget prévisionnel. La raison tient sans doute à une annonce relativement tardive de cette manifestation. Le CTLes s'attachera en 2012 à ce que les délais de publicité des journées professionnelles ainsi que les délais pour les inscriptions soient prévus de manière à recueillir le plus grand nombre d'inscriptions possibles. Le directeur tient toutefois à souligner qu'il n'est pas certain que la salle de conférence, qui accueillera la manifestation de l'année prochaine, ait les mêmes capacités que l'amphithéâtre Buffon de l'Université Paris Diderot – Paris 7.

Le budget de la manifestation qui avait été présenté au Conseil d'administration du 10 mai 2011 était de 12 300€ en dépenses et en recettes. L'exécution fait apparaître un montant



de recettes de 8 612€ TTC, soit 7 200,66€ de ressources acquises à l'établissement et un montant en dépenses de 9 491,58€.

Le déficit est de 2 290,92€.

Le directeur souligne qu'au regard du succès de la manifestation qui contribue grandement à la notoriété et au rayonnement du CTLes, le montant du déficit doit être relativisé.

Néanmoins, Monsieur Baraggioli s'engage auprès du conseil à trouver des financements plus importants pour l'organisation des prochaines journées professionnelles en 2013 qui auront pour thème *la gestion dynamique des collections et la fourniture de documents à distance*.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le Conseil d'administration puisse à l'avenir proposer les thèmes qui pourraient être retenus pour les prochaines journées professionnelles.

Madame Petit s'interroge sur l'origine des participants à ces journées tant d'un point de vue professionnel que géographique.

Le directeur précise qu'il s'agit uniquement aujourd'hui de professionnels des bibliothèques. Sur 92 participants à titre onéreux, on compte 21 collègues de province.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Lecoq introduit le point suivant sur l'extension du CTLes qui sera présenté par la directrice adjointe.

#### **4. Point sur l'extension du CTLes**

Monsieur Lecoq détaille le contenu du dossier relatif à ce point de l'ordre du jour et qui contient entre autres un document réalisé par le CTLes et remis au programmiste lors de la réunion du Comité de pilotage du 28 septembre 2011.

Ce document intitulé « *Projections liées à l'extension<sup>1</sup>* », n'a aucune valeur contractuelle entre l'établissement et sa tutelle. Il présente une projection volontairement idéaliste pour un fonctionnement optimal d'ici plusieurs années. Ce document est néanmoins une aide précieuse pour le programmiste puisqu'il détaille notamment l'ensemble des processus de travail de l'établissement tels qu'ils existent aujourd'hui, et qu'il propose une organisation du travail pour l'avenir une fois la livraison du nouveau bâtiment réalisée.

Le marché relatif à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage a été notifié au Cabinet Aubry et Guiguet le 13 juillet 2011. Suite à cette notification des visites du CTLes ont été organisées à l'attention du programmiste mais aussi de l'Établissement public d'aménagement universitaire en région Île-de-France (EPAURIF) qui est le maître d'ouvrage de cette opération.

Ces visites ont donné lieu à la rédaction d'un rapport d'analyse du site qui a été présenté au Comité de pilotage qui s'est réuni le 28 septembre 2011 et qui a permis de lever un certain nombre d'interrogations qui avaient été évoquées dès la genèse du projet.

Parmi ces interrogations figurait l'implantation du nouveau bâtiment : devait-il être accolé à l'existant ou bien devait-il prendre la forme d'un silo indépendant ? Il s'avère que le choix d'un bâtiment accolé présente des avantages tant du point de vue économique que pratique du point de vue de la circulation des documents.

Plus important encore, nous avons obtenu la certitude qu'il n'y a pas d'opposition à la règle de mise en concurrence définie par le code des marchés publics en ce qui concerne

---

<sup>1</sup> Version du 5 septembre 2011

la maîtrise d'œuvre. Il y aura donc un concours d'architectes pour la réalisation du nouveau silo.

Le 25 octobre a été présenté au Comité de pilotage un pré-programme qui fait état de plusieurs scénarios relatifs à la superficie de l'extension, la répartition entre les différents types de mobiliers de stockage et le montant des enveloppes nécessaires en fonction des options qui sont proposées.

La tutelle devrait rendre son arbitrage dans le courant du mois de décembre.

Parallèlement à ce travail avec le programmiste, le travail en interne avec les équipes a été poursuivi. Il a donné lieu notamment à la production du document intitulé « *Projections liées à l'extension* » qui a été commenté par Monsieur Lecoq.

Madame Patte souhaite ajouter que ce document qui a été remis en interne à l'ensemble des personnels du CTLes a permis de déterminer la répartition entre les différents types de rayonnages (traditionnels fixes, mobiles à un niveau, mobiles à deux niveaux) qui équiperont le nouveau bâtiment, ainsi que les améliorations à apporter à l'existant en termes d'organisation fonctionnelle.

Madame Patte, souligne par ailleurs que toute la réflexion menée par les équipes du CTLes a permis de réaliser aussi un grand nombre de documents de présentation du projet. Il s'agit de plusieurs affiches ainsi que de deux films en 3D réalisés avec les logiciels *SketchUp Pro* et *Atlantis Studio*. Ces réalisations seront présentées lors des journées professionnelles et lors des manifestations à l'étranger.

Monsieur Marian se réjouit de l'avancement du projet, il souhaite néanmoins savoir si le calendrier est compatible avec le rythme d'accroissement des collections au CTLes jusqu'en 2015.

Monsieur Baraggioli indique que d'après les projections qui ont été réalisées, en tenant compte du marché actuel, le CTLes devrait disposer en juillet 2015 de plus de 2 kilomètres de rayonnages libres. Cet espace permettra à l'établissement de lancer un marché jusqu'en juillet 2015. Le nouveau silo devrait être opérationnel dès septembre 2015.

Monsieur Baraggioli indique par ailleurs que cette estimation de plus de 2 kilomètres est une estimation *ad minima* dans la mesure où une partie des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne devraient avoir réintégré leur établissement d'origine.

Monsieur Marcerou intervient en insistant sur la prudence dont il faut faire preuve en ce qui concerne la volumétrie des collections de la Sorbonne conservées au CTLes et qui devraient être reprises à partir de mars 2013. Il souligne que la Bibliothèque de la Sorbonne bénéficiera seulement de 20 kilomètres linéaires pour l'ensemble de ces collections qui ne sont pas toutes stockées au CTLes.

Monsieur Marcerou que la priorité est de libérer la Crypte de l'Église Notre Dame du Liban dont le loyer représente une charge de 200 000€ alors que le loyer des collections conservées au CTLes est de 83 000€.

Monsieur Lecoq souhaite que le CTLes apporte lors d'un prochain d'administration une analyse plus fine sur la place disponible entre fin 2013 et septembre 2015 date de livraison du nouveau silo.

Madame Tardy souhaite savoir si la réflexion qui est menée par le CTLes sur l'implantation et la typologie des collections dans le nouveau bâtiment prend en compte la question des formats ? En effet, à l'heure actuelle le CTLes ne prend pas les grands formats en particulier les « formats presse ». Cette problématique intéresse en effet particulièrement la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

Madame Patte confirme que cette problématique est prise en compte et que mille mètres linéaires de rayonnage devraient être équipés de telle sorte que l'on puisse conserver ce type de documents dans des alvéoles (et non pas à plat) comme c'est le cas notamment dans la bibliothèque de dépôt d'Écosse ou à la médiathèque Ceccano à Avignon.

## **5. Présentation du Plan d'action pluriannuel dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de contrôle interne comptable et financier**

Par circulaire du 1<sup>er</sup> juin 2011, le ministre du budget, des comptes publics de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a demandé aux opérateurs d'établir, pour le 15 septembre 2011, un calendrier prévisionnel d'achèvement du déploiement du contrôle interne comptable et financier (CICF), identifiant en particulier celui de l'élaboration et de présentation à leur conseil d'administration de la cartographie des risques et du plan d'action pluriannuel.

Suite à cette demande, le CTLes a engagé une démarche d'identification des risques entrant dans le champ d'application de la circulaire et dans l'optique d'un plan d'action pluriannuel.

Cette première démarche, à laquelle Madame l'agent comptable a été associée, a permis d'identifier trois types de risques relatifs :

- aux marchés et conventions ;
- à la chaîne des recettes ;
- à la chaîne des dépenses.

Un premier plan d'action a été élaboré et transmis ainsi qu'une note explicative à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et au Contrôle Budgétaire Central Ministériel (CBCM) le 16 septembre 2011.

Ce plan sera enrichi, l'agent comptable et le gestionnaire devant suivre, les 22 et 23 novembre prochain, une formation, dispensée par l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE), sur le thème du contrôle interne comptable.

Un calendrier prévisionnel, prenant en compte les risques d'ores et déjà identifiés ainsi que ceux qui le seront après la formation de l'IGPDE sera présenté lors d'un prochain conseil d'administration en 2012, tout comme le sera le plan d'action réactualisé.

## **6. Décision budgétaire modificative n°2**

La décision budgétaire modificative n° 2 porte sur trois mouvements :

- Un virement de crédits de 31 800 € du compte 628 vers le compte 213 ;
- Un abondement de 11 450 € du compte 628 ;
- Une diminution de la dotation aux amortissements de 21 000€ du compte 681.

Elle est justifiée par les raisons suivantes :

### **Le virement de crédits de 31 800 € du compte 628 vers le compte 213 :**

Cet abondement correspond au coût de la mission de maîtrise d'œuvre relative au système de sécurité incendie inscrite au compte 628 du budget 2011. Les travaux de rénovation du système de sécurité incendie devant être achevés cette année, il est de bonne administration de pouvoir immobiliser le coût de la mission de maîtrise d'œuvre qui s'y rattache.

**Les mouvements de crédits sur le compte 628 :**

Un premier mouvement porte sur une diminution de 31 800 €, correspondant au coût de la mission de maîtrise d'œuvre relative au système de sécurité incendie qui sera finalement supporté par les crédits ouverts au compte 213 pour les raisons indiquées au point précédent.

Un second mouvement porte sur une augmentation de 11 450 € qui permet d'abonder la ligne de crédits sur laquelle sont payés les transferts de collection.

Cette ligne de crédits était suffisante, dans le budget initial, pour faire face aux dépenses du nouveau marché, mais il est apparu lors du Conseil d'administration du 10 mai dernier, lors de la présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, que les surfaces, figurant sur les plans des locaux en possession du CTLes et de la BnF, comportaient des inexactitudes.

Afin d'y remédier, une mission qui consiste à dresser les plans et à établir les documents topographiques des locaux du CTLes a été confiée à un cabinet de géomètre. Le coût de cette mission, non prévu au budget, s'est élevé à 11 004 €.

La somme de - 20 350 €, figurant dans la colonne « crédit DBM » à la page 2 du document de la décision budgétaire modificative n° 2 issu du logiciel comptable, résulte de la contraction entre la diminution du compte 628 de la somme de 31 800 € et de l'abondement du même compte de 11 450 €.

**La diminution de 21 000 € du compte 681 :**

Ce compte est diminué de 21 000 € suite à un ajustement de la prévision de la dotation aux amortissements

Avant cette décision budgétaire, le budget prévisionnel prévoyait un apport au fonds de roulement de 10 208 €. La décision budgétaire n° 2, d'un montant de 11 450 €, entraîne un prélèvement au fonds de roulement de 1 242 €.

Avant de passer au vote, Monsieur Lecoq souhaite avoir des précisions sur l'avancement des travaux relatifs au renouvellement du système de sécurité incendie.

Monsieur Colombier insiste sur les aléas qu'à connu ce chantier, mais il est optimiste pour la suite dans la mesure où les travaux devraient être achevés d'ici la fin du premier trimestre 2012.

Monsieur Baraggioli indique qu'il a adressé un courrier à Madame Durrleman en date du 2 février 2011 demandant des détails sur l'échéancier des travaux programmés sur le site.

La question de la refacturation des travaux par la BnF est une question importante car elle a des incidences sur le budget et le fond de roulement du CTLes. La somme relative à 70% du coût des travaux a été d'ores et déjà mise en charges à payer.

Madame Bonnefoy précise qu'il serait préférable que les travaux soient terminés pour le 31 décembre 2011. La solution des charges à payer serait en effet la solution idéale. Dans le cas contraire il y conviendrait de procéder à un ajustement dans le cadre d'une décision budgétaire modificative pour un ajustement sur le budget prévisionnel 2012.

Monsieur Colombier a bon espoir que la réception des travaux intervienne en 2012 et il regrette les aléas que les deux établissements ont eu à subir.

En l'absence d'autres interventions de la part des membres du conseil, la décision budgétaire modificative n°2 ayant pour effet d'augmenter les dépenses autorisées par le budget initial, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## 7. Projet de budget 2012

Les dépenses inscrites au projet primitif s'élèvent à **919 136€**. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 721 060€ dont 81 470€ en charges de personnel ;
- Dotation aux amortissements : 101 118€ ;
- Dépenses d'investissement : 96 958€.

A titre comparatif les dépenses inscrites au budget 2011 s'élevaient à **1 090 038€**. Elles se décomposaient de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 697 538€ ;
- Dotation aux amortissements : 131 000€ ;
- Dépenses d'investissement : 261 500€.

Les dépenses inscrites au budget 2012 sont en baisse de 170 902€ soit de près de 16% par rapport aux dépenses inscrites au budget de 2011.

Le montant global des dépenses de fonctionnement est de 822 178€ (721 060 + 101 118) soit une baisse de 6 360€, qui représente près de 0,77% par rapport à 2011.

Le montant des dépenses d'investissement est de 96 958€, soit une baisse de 164 542€, qui représente près de 63% par rapport à 2011. Cette baisse des dépenses porte essentiellement sur le compte 213 qui a supporté en 2011 les coûts relatifs au renouvellement du système de sécurité incendie du site.

Le montant des recettes est de 905 783€ soit une baisse de 39 763€ par rapport à 2011 qui représente plus de 4% par rapport à 2011. Cette baisse est due, notamment à la baisse des recettes liées aux produits d'activités (locations d'espaces linéaires, loyer du logement du bâtiment 10).

Le résultat de la première section se traduit par une capacité d'autofinancement de 184 723€.

Ce budget a été présenté au contrôle financier régional le 12 octobre 2011 et a été jugé soutenable.

À la fin de l'année 2012, le fonds de roulement devrait être de près de 670 000€.

Madame Bonnefoy souligne que le budget présente un bénéfice non négligeable en section de fonctionnement qui permet à l'établissement d'avoir une capacité d'autofinancement de plus de 184 000€ pour financer 96 958€ d'investissement ce qui permet d'apporter au fonds de roulement 87 000€.

Madame Bonnefoy s'interroge sur les travaux relatifs aux groupes froids et souhaite savoir s'ils sont réellement programmés.

Monsieur Baraggioli rapporte qu'à sa connaissance ces travaux devraient commencer fin 2012 début 2013. Leur facturation est prévue pour fin 2013.

Monsieur Colombier confirme ce calendrier et souligne que le chantier de renouvellement des groupes froids ne devrait pas poser les mêmes difficultés que le chantier de renouvellement du système de sécurité incendie.

Monsieur Lecoq rappelle la nécessité d'une bonne coordination entre la BnF et le CTLes en ce qui concerne la planification des travaux afin de faciliter pour le CTLes la mise en place d'un schéma pluriannuel d'investissements.

Monsieur Marian souligne l'importance du fonds de roulement et demande au directeur du CTLes d'anticiper avec la BnF le montant de l'ensemble des travaux prévus sur le site de Bussy Saint Georges.

Madame Bonnefoy rappelle que la Cour des comptes avait relevé lors de son dernier contrôle que le fonds de roulement était à la baisse. Toutefois Madame Bonnefoy souligne qu'il est suffisamment important pour couvrir une partie des travaux d'investissement.

Avant de passer au vote du budget, Monsieur Lecoq demande au directeur de préciser le rôle de l'ACTL.

Monsieur Baraggioli indique que l'ACTL est l'association du personnel de l'établissement dont l'objet est d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives. Elle est notamment chargée d'organiser le repas de fin d'année et d'offrir à ses membres des tarifs préférentiels pour des manifestations culturelles.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2012.

Le Budget prévisionnel est voté par enveloppes :

- Fonctionnement : 639 590€. Il est voté à l'unanimité.
- Personnel : 81 470€. Il est voté à l'unanimité.
- Investissement : 96 958€. Il est voté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote spécifique sur l'octroi d'une subvention de 7 300€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

Cette subvention est votée à l'unanimité.

## **8. Questions diverses**

Monsieur Hédoïn intervient sur le dossier des prestations sociales en rappelant qu'il est déjà intervenu sur cette question lors du dernier Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 mai 2011. Force est de constater que le dossier semble au point mort.

Monsieur Boucheron indique qu'il a informé sa hiérarchie de cette demande. Il a par ailleurs été en contact avec Monsieur Forlini et l'instruction du dossier suit son cours.

Monsieur Baraggioli informe les membres du conseil qu'il a été reçu à deux reprises au rectorat de Créteil et qu'il a bon espoir de présenter une convention permettant la prise en charge de ces prestations à l'occasion du prochain CA en 2012.

Monsieur Boucheron s'engage à prendre attache avec sa hiérarchie sur ce sujet dans les prochains jours.

Monsieur Lecoq souligne l'importance qu'il attache à la résolution de cette question qui pourrait faire l'objet, le cas échéant d'un point à l'ordre du jour lors du prochain CA.

Monsieur Lecoq intervient sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en rappelant qu'une première ébauche du document avait été présentée à la séance du Conseil d'administration du 10 mai 2011.

Ce document qui a été complété depuis, notamment en ce qui concerne les surfaces des bureaux, a été adressé au Ministère de l'enseignement supérieur et a été approuvé sans réserves.

Le CTLes est en attente d'une réponse de la Direction générale des finances publiques. Il y a toutes de raisons de penser que le document définitif pourra être soumis à l'approbation du prochain Conseil d'administration.

### **9. Sorties d'inventaire**

Monsieur Forlini présente au conseil une liste de biens d'une valeur globale de 21 912,08€ que le CTLes propose de sortir de l'inventaire. Ces biens désormais obsolètes sont entièrement amortis.

Monsieur Lecoq soumet au vote la sortie de ces biens qui est approuvée à l'unanimité.

### **10. Apurement de trop perçu**

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 11 mai 2010, Monsieur Forlini informe le Conseil d'administration que, quatre titres de recettes exceptionnels, correspondant à des prêts consentis à trois établissements et représentant un montant total de 24,40€, ont été émis.

### **11. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours**

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.